

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319909-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 16 octobre 2023

Publié le 17 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie CONSEIL donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) : Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Max-André PICK, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Délibération-cadre fixant la politique économique du Département.

Vu le rapport DGS/SG/2023/322

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la stratégie du Département du Nord en matière de politique économique, telle que détaillée dans le rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 59.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DELRUE et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Madame BECUE), ainsi que par Messieurs MONNET et PLOUY.

Olivier CAREMELLE (porteur du pouvoir de Madame CONSEIL), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Madame CONSEIL pour ce vote.

Monsieur ACHIBA, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame EVRARD.

Mesdames CHAMPAULT, DESCAMPS-MARQUILLY, FAUCHILLE (porteuse du pouvoir de Madame MASSE), MIKOLAJCZAK et SANDRA, ainsi que Messieurs BARTHOLOMEUS (porteur du pouvoir de Monsieur BERNARD), BAUDOUX et CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte des pouvoirs de Madame MASSE et de Monsieur BERNARD pour ce vote.

Madame DELRUE, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 18.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 20

N'ont pas pris part au vote : 8 (Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !)
Raison Politique

Ont pris part au vote : 54 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	14 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	40
Majorité des suffrages exprimés :	21
Pour :	40 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non-inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Délibération cadre fixant la politique économique du Département.

Bien que la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ait confié aux départements le chef de filât de l'action sociale et aux régions l'action économique locale, le Département du Nord intervient également dans le développement économique de son territoire. C'est ce qu'avait rappelé la Chambre régionale des comptes, dans son rapport présenté le 12 décembre 2022 en séance plénière et qui invitait le Département à structurer ses interventions dans une délibération cadre.

L'intervention économique du Département est prioritairement orientée vers l'action en faveur des populations vulnérables, la redynamisation du territoire et le développement du monde rural. Le Département du Nord est le département le plus peuplé de France et connaît une situation socioéconomique contrastée, caractérisée par des dynamiques industrielles forts mais également par un taux de pauvreté et un taux de chômage plus élevés que la moyenne. Ses diverses interventions économiques liées à son champ de compétences permettent précisément de réduire ces fractures.

La stratégie développée à ce titre permet aujourd'hui une régénération progressive du tissu socio-économique du Département, sans qu'à aucun moment ne soit transgressé le périmètre des compétences institutionnelles des Départements, qu'elles relèvent d'attributions clairement affirmées ou subsidiaires, ou qu'elles s'inscrivent dans des partenariats conventionnels spécifiques avec la Région.

Le présent rapport a pour objet de présenter la stratégie départementale en matière d'action économique, d'en décrire les objectifs et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

I) Agir auprès des Nordistes les plus vulnérables

A) Favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA

Le Département du Nord met en œuvre une politique active en matière de retour à l'emploi et d'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA). Cette politique ambitieuse du Département participe directement à la stimulation des entreprises et du monde économique :

- Accompagnement individualisé des allocataires du RSA vers un emploi, une formation ou un apprentissage par les coachs emploi présents dans les 7 Maisons Nord Emploi (MNE) ;
- Le site internet NordEmploi.fr met en relation les allocataires et les entreprises qui recrutent ;

- L'AAP insertion 2022-2025 (21 millions d'euros en 2023) propose 36 700 places afin d'apporter des réponses graduées aux allocataires ne pouvant être orientés vers le coaching ou vers Pôle emploi ;
- L'expérimentation France Travail dans deux quartiers prioritaires de la Ville (QPV) de Tourcoing. Cette expérimentation concerne les nouveaux entrants dans le RSA de la Ville, soit environ 2 000 allocataires par an et les 1 000 allocataires inscrits sur les QPV ;
- Le Contrat à impact social (CIS) afin d'accompagner les allocataires entrepreneurs et travailleurs indépendants (ETI). Un accompagnement de 1 000 ETI ou allocataires du RSA pour la création ou le développement d'entreprise sera proposé afin de permettre une sortie pérenne du RSA. L'engagement financier global du Département dans ce dispositif est de 5,1 millions d'euros (2,4 millions d'euros pour le diagnostic de 6 500 ETI et 2,7 millions d'euros pour l'accompagnement de 1 000 allocataires) ;
- Le nombre significatif d'entreprises partenaires (1 500) et le développement de relations avec de grands groupes tels que Burger King ou Amazon ;
- Les semaines « Réussir sans attendre ». La dernière édition en novembre 2022 a mobilisé plus de 9 000 allocataires du RSA et 490 entreprises partenaires pour des job dating, webinaires, forums, découvertes des métiers. À la fin de la semaine, 1500 promesses d'embauches ont été recensées et 335 allocataires ont également démarré une formation qui débouchera vers un emploi à moyen terme ;
- Le financement des contrats aidés : contrat initiative emploi (CIE). Ce type de contrat permet aux employeurs du secteur marchand de recruter des personnes motivées tout en bénéficiant d'une aide du Département à hauteur de 88% du montant du RSA socle (875 CIE signés en 2022 dont 355 sur le bassin minier pour un montant de 2,5M€) ;
- Le développement de Plateformes Emploi et Insertion Professionnelle (7 territoriales et 1 chargée des grands projets). Ces plateformes ont pour mission de répondre au besoin de recrutement des entreprises, de développer et d'animer un réseau d'acteurs économiques dans un objectif de retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Ces multiples interventions ont permis en quelques années de réduire de manière significative le nombre d'allocataires du RSA, passant de plus de 116 100 en 2015 à un peu plus de 90 700 en août 2023.

B) Logement

Le Département du Nord intervient directement auprès des publics les plus fragiles grâce à des partenariats avec différents organismes du logement.

Un partenariat important existe avec Partenord Habitat pour la réalisation et la réhabilitation de logements. Ce dernier s'est matérialisé par différentes conventions, les deux plus récentes :

- La convention 2018-2022, d'un montant de plus de 18 millions d'euros pour la réalisation de 2 082 logements subventionnés par le Département ;

- La convention 2023-2028 avec Partenord habitat, d'un montant de 27 millions d'euros. Presque 8 millions d'euros devraient être engagés pour 2023 pour des opérations de vente en l'état futur d'achèvement, d'acquis-amélioré ou plus globalement de production neuve de 459 logements.

Ces conventions avec Partenord ont aussi permis le relogement de jeunes issus de l'Aide sociale à l'Enfance. La dernière convention de partenariat fixe un objectif de 150 jeunes relogés par an.

Le Département utilise aussi son levier significatif des garanties d'emprunt afin de soutenir les opérateurs économiques et très essentiellement les organismes de logements sociaux.

Ces différentes interventions du Département du Nord permettent d'accompagner les Nordistes les plus en difficulté tout en participant au développement économique du territoire.

II) Les actions de solidarité et de redynamisation du territoire

A) Soutenir le domaine agricole

Les interventions dans le domaine agricole sont conditionnées à une convention de partenariat entre la Région et le Département du Nord qui a été renouvelée dernièrement (délibération DRE/2023/58 au Conseil départemental du 20 mars 2023).

Cette convention, reconduite jusqu'en 2027, fixe les modalités d'interventions conjointes entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière de développement agricole, notamment dans le cadre des articles L.3211-1 et L.3232-1-2 du CGCT en ce qui concerne les interventions relevant du développement des filières.

Le soutien apporté par le Département au titre de la solidarité et de la cohésion territoriale en faveur du milieu agricole a pour objectifs :

- le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective,
- le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire,
- la promotion d'une agriculture dynamique, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois,
- le développement local et la diversification,
- l'accompagnement des agriculteurs en situation fragile,
- l'animation et la reconnaissance du monde rural,
- le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires,
- le logement en milieu rural et l'accueil familial à la ferme.

Les interventions départementales concernent essentiellement de l'accompagnement des structures agricoles sur les objectifs cités ci-dessus pour un budget annuel d'environ 1,089M€.

Aussi, en 2023, le Département s'est inscrit pour la première fois dans les aides directes aux investissements des agriculteurs via le Pass'Agri Filières Hauts-de-France en complémentarité de la Région Hauts-de-France.

Ce dispositif Pass'Agri filières vise à soutenir les investissements spécifiques liés aux productions agricoles nouvelles ou à développer, liés à la transformation et à la commercialisation des produits issus de l'exploitation agricole et ceux liés à des activités d'accueil et de services à la ferme.

Il permet au Département d'intervenir pour des projets entre 2 000 et 30 000 € HT avec des taux d'intervention variables en fonction du mode de production (agriculture biologique, référentiel sous Signes Officiels de Qualité ou agro-écologique). Les premiers dossiers seront examinés lors d'une

prochaine réunion de la commission permanente en novembre prochain. L'enveloppe annuelle allouée est de 200 000 €.

B) Favoriser l'attractivité et promouvoir le territoire

Notre Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires intervient à leurs côtés pour l'aménagement et le développement du territoire dans le cadre des dispositifs des ADVB-PTS. Pour rappel en 2023 :

- 317 subventions pour les ADVB volet aménagement et équipements, pour un montant total de 33 391 320 € (dont 1 110 164 € de bonification Nord durable) ;
- 96 subventions pour les ADVB volet énergie, pour un montant total de 1 514 986 € ;
- 73 subventions pour les ADVB volet voirie communale, pour un montant total de 2 471 469 € ;
- 99 subventions dans le cadre de la programmation 2023-2024 des PTS, pour un montant total de 36 210 000 € (dont 1 281 000 € de bonus Nord durable).

Soit un total de 73 587 775 € de soutien du Département du Nord. Ce soutien permet aux communes et EPCI de réaliser des travaux d'un montant prévisionnel de 426,31 millions d'euros.

Ces projets intègrent et soutiennent des problématiques centrales : solidarités, environnement, ruralité, voirie, culture, sport, éducation, politique de la ville.

D'autres interventions du Département permettent de renforcer l'attractivité du territoire :

- L'engagement du Département pour un montant de 217 millions d'euros pour la réalisation du Canal Seine-Nord Europe ;
- L'engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) via notamment son volet mobilités-voiries pour un montant de 90,7 millions d'euros ;
- La mise à disposition de l'ingénierie départementale avec iNord. L'agence a pour objectif d'apporter aux communes et EPCI une assistance technique, juridique ou financière afin de développer leur projet (12 agents) ;
- Le tourisme et l'attractivité résidentielle et touristique : promotion (« Vivez le Nord »), développement touristique, mise en tourisme des réalisations départementales (itinérance douce, équipements culturels...) et de son patrimoine comme le ValJoly (hôtellerie, chambres d'hôtes, équipements de loisirs). Le Département du Nord participe au rayonnement, au-delà de ses frontières et sur son propre territoire, de ses nombreux paysages naturels et sites historiques ;
- La participation au Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, notamment via la requalification de la RD 649 (25,1M€), la couverture du Forum antique de Bavay (4,3M€) ou le développement d'un Réseau Point Nœuds vélo (423 000€) ;

Les restrictions réglementaires de la loi ne signifient pas pour autant que le Département ne poursuit pas d'objectifs en matière de développement économique. Ses différentes interventions permettent d'aider les Nordistes les plus vulnérables mais aussi de participer pleinement au rayonnement de notre territoire.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la stratégie du Département du Nord en matière de politique économique, telle que détaillée dans le rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord